

DEC212853DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Régis FERRIERE, directeur de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161221DGDS du 16 décembre 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. Régis FERRIERE directeur par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017, en remplacement de M. Franck POUPEAU appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC172327INSHS du 10 août 2017 nommant M. François-Michel LE TOURNEAU directeur adjoint par intérim de l'unité UMI3157 « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » à compter du 1^{er} septembre 2017 et jusqu'au 31 décembre 2017 ;

Vu la décision DEC180289INSHS du 29 mars 2018 portant renouvellement de l'unité UMI 3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » et nomination de Monsieur Régis FERRIERE aux fonctions de directeur et de Monsieur François-Michel LE TOURNEAU aux fonctions de directeur adjoint ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;



Vu la décision DEC211514DAJ du 1^{er} avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC212897INSHS du 30 septembre 2021 portant nomination de Monsieur Sébastien ROUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) » en remplacement de Monsieur François-Michel LE TOURNEAU, à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 1^{er} février 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Régis FERRIERE**, directeur de l'unité IRL3157 intitulée « Interdisciplinary and Global Environmental Studies (iGLOBES) », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE, délégation de signature est donnée à **M. Sébastien ROUX** directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Régis FERRIERE et M. Sébastien ROUX directeur adjoint par intérim, délégation de signature est donnée à **Mme Ruth GOSSET**, assistant ingénieur, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **30 septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

